

N° 13
30 octobre 2017**SNE-FSU**104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS**Secrétaire Général****Patrick SAINT-LEGER**
saintleger.sne@gmail.comPort: 06 70 81 17 16
Permanence : 01 40 81 22 28**Secrétaire adjointe****Marie-Louise LE COGUEC**
06 87 27 13 30marie-louise.le-coguez@developpement-durable.gouv.fr**Elus CAPN ATE****ATPE Pascal WANHEM**
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com**Anne-Marie LABERDESQUE**
05 59 05 32 13
aml.fda@wanadoo.fr**ATE Frédéric GOULET**
06 41 25 26 60
frederic.goulet@ecrinsparcnational.fr**Thierry BEAUVAIS**06 25 07 05 50
thierry.beauvais@oncfs.gouv.fr**Michael CHENARD**06 21 85 18 41
michael.chenard@af biodiversite.fr**Ludovic SALLEE**06 71 53 87 44
ludovic.sallee@oncfs.gouv.frsne-fsu.orgsne-fsu.org/sne/**Commission administrative paritaire nationale**
du 25 octobre 2017**Corps des agents techniques de l'environnement**

(Présidée par Madame Marie-Christine PERRAIS)

Aucune déclaration liminaire n'est faite en début de séance par les organisations syndicales. Nous précisons que toutes les questions ont été abordées lors de la CAPN des Techniciens de l'environnement qui s'est tenue la veille et nous attendons maintenant des réponses de l'administration. Les autres organisations syndicales approuvent nos déclarations.

APPROBATION P.V. PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 reflétant la réalité des débats, il est validé à l'unanimité des représentants du personnel.

INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES A.T.E.

Nous avons validé unanimement l'intégration de sept agents détachés depuis trois ans dans notre corps. A notre demande, l'administration précise que leur formation est terminée, mais qu'elle doit être validée par un écrit de l'IFORE.

BIELLMANN Stéphanie	ONCFS SD du Jura
BISBOCCI Stéphane	ONCFS SD de la Meurthe-et-
LEMARECHAL Ludovic	ONCFS SD de la Seine-
MARCHOUX Anthony	ONCFS SD de l'Eure-et-Loir
ROLLION Grégory	ONCFS SD de la Somme
TREMEAUD Julien	ONCFS SD de la Meurthe-et-
TRENY Julien	ONCFS SD de l'Yonne

Nous souhaitons la bienvenue et une longue carrière dans les corps de l'environnement à nos nouveaux collègues

MUTATIONS DANS LES DIFFERENTES SPECIALITES

ESPACES PROTEGES

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Boulogne (PNM estuaires picards 62)	DROMZEE Sylvain (réintégration)
Boulogne (PNM estuaires picards 62)	ENGELBRECHT Grégory (détachement)
Nous défendons un collègue du corps qui demande ce poste pour raison médicale (ainsi qu'un autre poste resté vacant) et qui a reçu un avis défavorable de l'AFB. L'administration nous explique qu'il n'a pas demandé d'entretien auprès du service d'accueil et qu'il n'a pas su motiver sa demande lorsque le service d'accueil l'a contacté. Ayant dénoncé ces motifs que nous estimons non valables, et suite à notre demande, l'administration s'est engagée à contacter l'agent pour trouver une solution avec lui pour la prochaine CAPN.	
Île de Port-Cros (PN Port-Cros)	DIDIER Aurélie (AFB SD 06)
Bonneval-sur-Arc (PN Vanoise)	BRUBALLA David (détachement)
Saint-Sauveur (PN Mercantour)	GUILLEN Grégory (AFB SD 45)
Hures-la-Parade (PN des Cévennes)	CHENARD Michael (AFB SD 33)

MILIEUX AQUATIQUES

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Chartres (SD 28)	CHAGNON Jérôme (détachement)
Angers (SD 49)	GRANGEARD François (ONCFS SD 49)
Aunay-sur-Odon (USM 14)	LE PADELLEC Yann (ONCFS SD 14)
Toulouse (Pôle Eco-hydraulique 31)	MERCIER Olivier (AFB SD 82)
Le SNAPE-Solidaires défend un candidat TE sur ce poste au regard de son ancienneté. La présidente répond que la CAPN des ATE n'est pas compétente pour statuer sur une mutation de TE. Le Sne-FSU fait remarquer que cette demande a déjà été débattue en CAPN des TE la veille et que le poste n'a pas été attribué.	
Castillon-la-Bataille (USM 33)	DELPY Fabien (AFB SD 33)

MILIEUX ET FAUNE SAUVAGE

Résidence administrative (affectation)	Nom prénom (Observation)
Auffargis (BMI Ile de France - 78)	OETTLY Olivier (PN Guadeloupe)
Bourges (SD 18)	BEAUVAIS David (détachement)
Châteauneuf sur Loire (SD 45)	BERTON Fabrice (détachement)
Mont sous Vaudrey (SD 39)	TREMEAUD Julien (ONCFS SD 54)
Vannes (SD 56)	MARTIN Richard (ONCFS St Pierre et Miquelon)
Angers (SD 49)	CHAPITEAU Charlie (détachement)
Vizille (BMI Pôle Sud Est - 38)	ROSELLINI Bruno (ONCFS SD 38)
Poix-Terron (SD 08)	CURY Delphine (AFB SD 71)
Bar-le-Duc (SD 55)	LARCHER Xavier (détachement)

Morcenx (BMI Pôle Sud-Ouest – 40)	MATHET Samuel (ONCFS SD 46)
Morcenx (BMI Pôle Sud-Ouest – 40)	SOUHARCE Patxi (ONCFS Brigade Nature OI)
Nous défendons un collègue ayant demandé ce poste pour raison médicale pour la seconde fois. Malgré un engagement de bienveillance de l'AFB, acté lors de la dernière CAPN, c'est la notion d'ancienneté qui a finalement été retenue. Devant notre insistance, l'administration s'engage tout de même à se rapprocher de l'agent pour l'accompagner et évaluer sa situation avant la prochaine CAPN.	
Gerstheim (SD 67)	PILARSKI Arnaud (PN Guadeloupe)
Guebwiller (SD 68)	GIRARDCLOS Pascal (détachement)
Remiremont (SD 88)	CLAVERIE Nicolas (réintégration ONCFS)
Nous constatons en séance que les demandes de réintégration ne sont pas gérées de la même façon dans les établissements, chacun ayant sa propre politique sur la question. De plus, afin d'éviter l'arrivée des demandes hors délais, il faudrait que l'agent transmette directement une copie de son PM 104 aux services d'accueil.	
Caestre (SD 59)	DEPRIESTER Baptiste (détachement)
Abbeville (SD 80)	THOREL Cyril (détachement)
Trois ilets (Anse à l'âne) (SD 972)	BOUILLEAU Jean (ONCFS St Pierre et Miquelon)
Bastia (BMI Corse - 20)	SAPET Laurence (détachement)
Moltifao (BMI Corse - 20)	BERTHOLLET Fabienne (PN Vanoise)
Carros (SD 06)	TCHA Jerry (détachement)
Carros (SD 06)	ALERINI Michaël (détachement)
Draguignan (SD 83)	SAPANEL Alexandre (détachement)

AUTRES POSTES :

Certains postes n'ont pas été pourvus, au regard du peu de motivation des candidats à suivre la formation de changement de spécialité, ou du fait que certaines candidatures d'agents en catégorie B ont été jugées irrecevables.

D'autres postes n'étaient pas vacants, n'avaient pas de candidat, ou les demandes concernaient des détachements qui ont été refusés suite à l'avis défavorable des établissements ; ou à la mauvaise catégorie des candidats (C1 ou B).

Les prises de poste sont fixées au 1er mars 2018 (cette date pouvant être avancée ou reculée de plusieurs mois sous réserve d'accord entre les services et l'agent).

A savoir : un débat a lieu quant aux entretiens devenus obligatoires pour obtenir une mutation.

Il nous a été rappelé que vos demandes doivent maintenant être motivées et argumentées, y compris pour une réintégration ou une mutation interne, sous peine de voir votre candidature refusée (même si personne d'autre ne demande le poste).

De plus, il faut impérativement prendre contact le plus tôt possible avec le service visé (par téléphone et même avant envoi de votre demande de mobilité) pour connaître les attentes de l'établissement et les contraintes liées au poste souhaité.

Si une rencontre pour un entretien avec vos futurs responsables hiérarchiques vous est proposée, celle-ci sera intégrée à votre temps de travail, et les frais pourront être pris en charge par votre établissement d'origine (faire une demande d'ordre de mission auprès de votre hiérarchie).

Bien que le corps des ATE soit toujours en catégorie C, nous constatons que sa gestion s'effectue de plus en plus à la manière d'un corps de catégorie B, voire A. Cela reflète bien la réalité des missions que nous exerçons actuellement et pour lesquelles nous revendiquons le passage à la catégorie B. Il vous faut donc impérativement effectuer ces démarches afin de donner tous les éléments nécessaires à vos représentants pour défendre au mieux votre dossier face à une administration très versatile.

PROMOTIONS 2018 AU GRADE D'ATPE

Une seule promotion de grade est aujourd'hui possible suite à la mise en œuvre de la PPCR au 1^{er} janvier 2017. En effet, les grades ATE et ATP2 ont été fusionnés en un seul grade d'ATE, et le grade d'ATP1 est devenu le grade d'ATPE.

Par contre, les taux de promotion ne sont pas encore connus. Ils devraient l'être avant la fin novembre, d'après la présidente, le ministère ayant fait une demande au guichet unique de promotion de 17 % de l'effectif total du corps des ATE, ce qui correspond aux taux de promotion des ATP2 et ATP1 de l'année précédente. Toutefois, elle n'est pas très optimiste étant donné la conjoncture. Au regard de l'actualité politique récente, ce taux pourrait être ramené à 8 % voire moins.

Nous ne pouvons donc pas vous communiquer la liste des agents promus avant de connaître le taux réellement appliqué. Nous vous tiendrons informés dès réception de cette information.

Nous avons tout de même validé des listes élargies pour les spécialités « Espaces protégés » et « Milieux et faune sauvage ». Un vote a été demandé pour la spécialité « Milieux aquatiques », car la liste présentée par l'administration ne correspondait pas à la liste validée en CAPP, et les organisations syndicales se sont donc abstenues sur cette liste. Nous ne manquerons pas de demander des explications à l'AFB sur ce point.

On peut se demander à quoi servent les CAPP au final ?

